

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17061

présenté par

M. Sansu, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 4

I. - A la troisième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 17,0 »

le montant :

« 18,0 »

II. - En conséquence, à la même ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« 2,2 »

le montant :

« 3,2 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter à la branche « Accidents du travail et Maladies professionnelles » une part de l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la CADES afin de faire face aux

dépenses prévues par le Gouvernement dans le cadre de la mise en place d'un Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.